



# Relevé de décisions

## Commission Départementale Sportive et Règlementaire

PV N° 28  
14 mai 2025

### Examen des Évocations – Participation de joueurs en état de suspension

#### **Dossier n° 112**

**Match n° 53077641 Guérande St-Aubin 2 / Pornichet ES 2 U18 D4 Masculins Groupe A du 04.05.2025**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club de Pornichet ES pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Guérande St-Aubin suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de Pornichet ES

#### **Dossier n° 113**

**Match n° 53077689 Savenay Malville Prinquiau FC 2 / Vigneux ES 2 U18 Masculins D4 Groupe B du 03.05.2025**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club de Savenay Malville Prinquiau pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Vigneux ES suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 110 € à la charge du club de Savenay Malville Prinquiau FC

### Examen des Réserves et Réclamations

#### **Dossier n° 114**

**Match n° 28743518 Vigneux Es 2 / Guérande St-Aubin 2 Seniors D2 Masculin groupe A du 11.05.2025**

La Commission décide de :

- Confirmer le résultat acquis sur le terrain
- Mettre le droit de confirmation de réserve s'élevant à 55 € à la charge du club de Guérande St-Aubin

#### **Dossier n° 115**

**Match n° 28743648 Herbignac St-Cyr 1 / St-Marc sur Mer Foot 2 Seniors D2 Masculin groupe B du 11.05.2025**

La Commission décide de :

- Confirmer le résultat acquis sur le terrain
- Mettre le droit de confirmation de réserve s'élevant à 55 € à la charge du club de La Montagne Fc

#### **Dossier n° 117**

**Match n° 28744045 St-Sébastien Fc 3 / St-Hilaire de Clisson F. 1 Seniors D2 Masculin groupe E du 11.05.2025**

La Commission décide de :

- Confirmer le résultat acquis sur le terrain
- Mettre le droit de réclamation s'élevant à 55 € à la charge du club de St-Hilaire de Clisson F.

### **Dossier n° 118**

#### **Match n° 29159821 Derval Sc Nord Atlantique 3 / Grandchamp As 1 Seniors D3 Masculin groupe E du 11.05.2025**

La Commission décide de :

- Confirmer le résultat acquis sur le terrain
- Mettre le droit de confirmation de réserve s'élevant à 55 € à la charge du club de Grandchamp As

### **Dossier n° 119**

#### **Match n° 29144182 St-Nazaire Ump 2 / Machecoul Asr 2 Seniors D4 Masculin groupe I du 11.05.2025**

La Commission décide de :

- Confirmer le résultat acquis sur le terrain
- Mettre le droit de réclamation s'élevant à 55 € soit mis à la charge du club de Machecoul Asr

### **Dossier n° 120**

#### **Match n° 28743912 Orvault Rc 1 / Loireauxence Varades 2 Seniors D2 groupe D du 11.05.2025**

La Commission décide de :

- Confirmer le résultat acquis sur le terrain
- Mettre le droit de confirmation de réserve s'élevant à 55 € à la charge du club d'Orvault Rc

## **Réserves non confirmées**

---

### **Dimanche 11.05.2025**

Seniors D1A : La Chapelle des Marais F. 2 / Nantes Don Bosco 1  
*Le club de Nantes Don Bosco n'a pas confirmé sa réserve*

Seniors D1B : Le Cellier Mauves Fc 1 / St-Herblain Uf 1  
*Le club du Cellier Mauves n'a pas confirmé sa réserve*

Seniors D2A : Vigneux Es 2 / Guérande St-Aubin 2  
*Le club de Vigneux Es n'a pas confirmé sa réserve.*

Seniors D5H : Nantes la Mellinet 3 / Paimboeuf Estuaire 2  
*Le club de Nantes La Mellinet n'a pas confirmé sa réserve*

En application de l'article 186, les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée, envoyé d'une adresse officielle du club ou sinon déclarée sur Footclubs.

La Commission relève que les clubs concernés n'ont pas confirmé leur réserve, et les classe sans suite.